

PV de la réunion du conseil du LexFEIM du vendredi 3 décembre 2021.

Présents et représentés : Bruno Michel, Chabal Pierre, Clerckx Jocelyn, Fleury-Le Gros Pierre, Gaba Harold, Hoyez Karine, Le Labourier Géraldine, Lebreton Gilles et Lo Gourmo.

1° Point budget :

Pour 2021 :

Les lignes budgétaires des trois colloques qui ont été organisés au sein du LexFEIM ont été utilisées quasiment dans leur totalité car il ne reste que quelques euros sur chacune de ces lignes. S'agissant de la ligne des crédits de fonctionnement, il en est de même avec un reste de 30 euros. Cependant il s'agit ici des engagements de crédits car certaines factures ne pourront être honorées qu'en 2022 donc sur des crédits 2022.

Il s'agit des factures des nuitées pour les membres des jurys des soutenances de thèse des 7, 16 et 17 décembre dans l'ordre de M. Sow (direction Fabien Bottini), de Mme Al Tannouri (direction Michel Bruno et co-directeur Georges Saad) et de Mme Neghli (direction Gilles Lebreton), idem pour les factures relatives aux billets SNCF pour permettre la venue des membres des jurys car le prestataire que nous devons utiliser (marché public oblige) ne facture qu'en début de mois donc ce ne sera qu'au début du mois de janvier pour toutes ces factures. Il y aura aussi les factures des repas offerts aux membres des jurys pour les soutenances des 16 et 17 décembre car elles ne pourront pas passer sur les crédits 2021, la clôture des paiements par le service comptable de l'université se fera, en effet, le 16/12 à midi. Il restera aussi à honorer vraisemblablement une facture de l'ordre de 500 euros sur la ligne du colloque organisé par Pierre Chabal en 2021 sauf si elle nous parvient avant le 16/12. Si elle nous parvient après cette date elle ne pourra donc être prise en considération que sur la ligne du colloque que Pierre Chabal organisera en 2022. Ce qui donne en tout, de l'ordre de 1500 euros de dépenses engagées en 2021 et qui ne pourront être payées qu'en 2022.

Pour 2022 : La commission recherche qui s'est réunie le jeudi 2/12 a décidé d'accorder finalement 22 000 euros en crédits de fonctionnement au LexFEIM alors que lors de la réunion du groupe de pilotage de la recherche et de la valorisation qui réunit tous les directeurs des douze laboratoires de l'université du Havre (GPRV) de la semaine précédente, la somme de 25 000 euros avait été annoncée en faveur du LexFEIM sous réserve de nouveaux ajustements concernant la répartition des crédits entre les différents laboratoires de l'Université. Or certains laboratoires en ST ont contesté la répartition initiale qui faisait la part belle aux laboratoires en SHS et faisait perdre jusqu'à 4 à 5 000 euros de crédits de fonctionnement à plusieurs laboratoires de ST. Une nouvelle répartition a donc été adoptée qui, tout en accordant un peu plus de crédits aux laboratoires de SHS ne lèse aucun laboratoire en ST. De nouveaux critères de répartition des crédits au profit de la recherche ont donc été définis par la nouvelle équipe présidentielle afin de moins privilégier les laboratoires en ST qui étaient dans le cadre des critères appliqués précédemment très avantageux. Avec les anciens critères le LexFEIM aurait obtenu de l'ordre de 19000 euros pour 2022 (16000 euros de crédits de fonctionnement plus 3 000 euros de crédits en faveur des chercheurs invités). Il est donc à noter que les crédits 2022 englobent les crédits de fonctionnement et les crédits chercheurs invités soit une enveloppe globale qui augmente de 3000 euros pour le LexFEIM avec 14 enseignants chercheurs. Par comparaison, le CERMUD obtient pour 2022 : 10 000 euros en crédits de fonctionnement pour 7 enseignants chercheurs dont l'un partira en retraite au mois de juillet 2022 (Béatrice Bourdelois). Du coup, la procédure habituellement suivie pour l'invitation de chercheurs étrangers est abandonnée et chaque laboratoire détermine ses choix d'invitation comme il l'entend, de même pour le budget à

consacrer à l'invitation des chercheurs. Il n'y a donc plus lieu de saisir le CIE et la commission recherche pour l'invitation de chercheurs. La répartition des crédits 2022 proposée initialement par le conseil de direction qui s'est réuni la semaine dernière était fondée sur une dotation de 25000 euros et une nouvelle répartition des crédits est donc proposée qui est de : 13500 euros pour les colloques, 5000 euros pour les chercheurs invités et 2000 euros pour les soutenances de thèse (quatre prévues) et le reste soit 1500 euros pour les dépenses supplémentaires non prévues. Sachant que pour chaque soutenance de thèse, l'école doctorale accordera 200 euros de subvention soit 800 euros au total qui s'ajouteront aux 22000 de la dotation du LexFEIM donc le laboratoire disposera en 2022 d'un maximum de 22800 euros de crédits en fonction du nombre des thèses qui seront soutenues.

## 2° Membres associés :

La candidature de M le professeur Philippe Corruble en qualité de membre associé est acceptée à l'unanimité. M. Philippe Corruble est professeur à l'école de management de Normandie et sa candidature a été recommandée par Claire Humann. Il exerce en droit privé et il est spécialiste de droit européen des activités maritimes et portuaires. Il publie régulièrement et vient de publier un ouvrage en droit européen des activités portuaires. Michel Bruno l'a rencontré récemment et Philippe Corruble est partant pour organiser en 2023 au sein du LexFEIM un colloque en droit de la mer et des activités maritimes et portuaires en collaboration avec l'EMN. Ce qui relancerait l'activité recherche dans cet axe de recherche du LexFEIM.

Par ailleurs, la DIRVED a demandé une mise à jour de la liste de nos membres associés en demandant de la réduire de 14 membres car selon le règlement de l'Université du Havre sur les statuts des laboratoires adoptés par le CA de l'Université, chaque laboratoire ne doit pas avoir plus de membres associés que de membres permanents. Il faut donc enlever 14 membres de la liste actuelle des 28 membres associés.

Le conseil du LexFEIM décide d'appliquer trois critères de sélection en tiroir pour définir les membres associés à enlever de la liste actuelle. Le premier critère : Seuls les enseignants chercheurs sont conservés comme membres associés sauf exception (Marie Cuq parce qu'elle est dans l'équipe de recherche du projet européen NUTAFRCA). Tous les docteurs membres associés du LexFEIM sont par conséquent retirés de la liste. Le deuxième : Les collègues EC actuellement membres associés qui ne participent plus du tout aux activités du LexFEIM ne figurent plus non plus sur la liste des membres associés. Un troisième critère a dû être défini car il y avait toujours trop de membres associés pour arriver à seulement 14 membres et ce malgré les deux critères précédents de sélection. Ce dernier critère est le suivant : S'agissant des membres associés EC à la retraite y compris les collègues bénéficiant de l'éméritat qui participent aux jurys de soutenance de thèse régulièrement au sein du LexFEIM mais qui ne participent plus du tout aux colloques et aux publications du LexFEIM, ils et elles sont malheureusement enlevés de la liste des membres associés afin d'arriver enfin à une liste de 14 noms. La nouvelle liste est adoptée à l'unanimité et elle est annexée au PV. Le conseil du LexFEIM décide également de créer une autre liste reprenant tous les collègues qui ont dû être retiré de la liste des membres associés dénommée : Liste des amis du LexFEIM. Tous les collègues figurant sur ces deux listes continueront à recevoir tous les PV de nos réunions et s'ils le souhaitent pourront continuer à participer aux réunions du conseil du LexFEIM sans possibilité de voter comme l'exige la réglementation.

3° Point colloques : Trois colloques ont été organisés au sein du LexFEIM en 2021, dans l'ordre chronologique : un organisé par Pierre Chabal, un par Michel Bruno et un par Fabien Bottini. Les trois se sont bien déroulés et donneront lieu à une publication. Pour 2022, le conseil du LexFEIM, compte

tenu de l'augmentation de la dotation de fonctionnement, vote à l'unanimité 3500 euros en faveur de chacun des trois colloques internationaux déjà annoncés en septembre au lieu des 3000 euros précédemment votés. Pierre Chabal présente le colloque international qu'il organisera en science politique en mai 2022 qui a pour titre : « The completion of Eurasia ? ». Il sera d'une ampleur exceptionnelle pour fêter les dix ans des colloques internationaux qu'il organise en science politique et 19 pays seront représentés. Puis Gourmo Lô évoque à son tour le colloque international qu'il porte avec Jocelyn Clerckx sur « Terrorisme et droits fondamentaux » qui se déroulera sur deux jours les 9 et 10 juin et Michel Bruno présente le colloque qu'il organise avec Arnaud de Raulin sur « la biodiversité des forêts et des océans dans la société internationale ». Ce colloque devait se tenir l'an dernier à Libreville au Gabon et a été reporté pour cause de covid . Il était initialement porté par Arnaud de Raulin et par Fabien Bottini et aura lieu finalement en France au mois d'octobre compte tenu de la situation sanitaire particulièrement dégradée au Gabon. Enfin Karine Hoyez évoque le colloque national qu'elle organise avec Michel Bruno le 24 juin 2022 sur « les jeux, les jouets et le droit ». Elle indique les différents thèmes qui y seront abordés. Géraldine Le Labourier intervient pour donner de nouvelles pistes à propos de ce colloque et propose d'y intervenir sur « La protection de la forme des jeux et des jouets par le droit de la propriété intellectuelle ». Elle écrira aux organisateurs pour leur faire part précisément de l'intitulé de sa communication et pour donner de nouvelles idées d'interventions. La subvention déjà votée par le conseil du LexFEIM en septembre concernant ce colloque national reste à hauteur de 3000 euros. Ce qui donne une dépense globale pour 2022 de 13500 euros pour les colloques.

Point publications : En 2021 quatre ouvrages collectifs auront été publiés : en janvier, « Nature et Souveraineté » sous la direction de Jean-Marc Roy et de Michel Bruno, en mai « Evolving régional issues » sous la direction de Pierre Chabal, en juin « La police de la liberté » sous la direction de Fabien Bottini, et en décembre « Le consentement » sous la direction de Jean-Marc Roy. C'est la première fois depuis la création du laboratoire Gredfic/LexFEIM que quatre ouvrages collectifs sont publiés par le LexFEIM en une année et on peut y ajouter les mélanges en l'honneur du professeur Didier Guével publiés en novembre avec la participation financière du LexFEIM et les contributions écrites de plusieurs membres permanents du LexFEIM. Soit en tout cinq ouvrages c'est une performance à souligner avec seulement 14 membres permanents. Peu de laboratoires de cette taille peuvent s'enorgueillir d'une telle production. Et quatre publications sont aussi prévues en 2022 : « Pluralisme et droits fondamentaux » sous la direction de Fabien Bottini, « The completion of Eurasia ? » sous la direction de Pierre Chabal, « Le monde d'après » sous la direction de Fabien Bottini et « Les défis juridiques et politiques actuels de l'Union européenne » sous la direction de Michel Bruno.

Point chercheurs invités : En 2021 nous avons invité deux chercheurs étrangers. Tout d'abord, le professeur Miguel-Angel Martin-Lopez de l'Université de Séville qui est le coordonnateur général du projet européen NUTAFRICA, est venu fin juin au Havre. Nous avons pendant son séjour organisé deux réunions de travail sur ce projet plus une sur la mise en œuvre d'une coopération permanente entre l'université de Séville et la nôtre. D'ailleurs dans le cadre de cette coopération, Gourmo Lô participera à un colloque à Séville les 13 et 14 décembre auquel Michel Bruno était également convié mais ne peut pas s'y rendre. Le professeur Miguel-Angel Martin-Lopez pendant son séjour a aussi participé au colloque organisé par Michel Bruno les 24 et 25 juin en présentant une communication sur le nouveau statut de Gibraltar depuis le Brexit. Le second chercheur invité a été le professeur Georges Saad de l'Université publique de Beyrouth avec lequel Michel Bruno a lancé un projet de recherches sur le mandat français au Liban et ses conséquences sur le Liban d'aujourd'hui. Ce projet devrait déboucher sur un accord de partenariat de recherche avec le laboratoire de Georges Saad et le centre international de la recherche sur le monde arabe dont le siège est à Lausanne en Suisse.

Pour 2022, le conseil de direction du LexFEIM qui a préparé cette réunion a décidé de prévoir une enveloppe de l'ordre de 5000 euros afin d'inviter au moins trois chercheurs en se fondant sur la liste adoptée lors de la réunion du conseil du LexFEIM de septembre. Toutefois, Pierre Chabal, directeur adjoint du laboratoire propose une alternative qui est la suivante : Etant donné que Mme le professeur Kuralay Bazaikova de l'Université d'Almaty au Kazakhstan classée en première position dont il est le référent, doit venir au colloque qu'il organisera en 2022, il préférerait que les 1500 euros prévus pour cette invitation soient affectés à l'organisation de son colloque sachant qu'il y aura 19 chercheurs étrangers participants et que les dépenses d'hébergement et de restauration seront importants. S'agissant du troisième invité de la liste, le professeur Rémus Titiriga de l'Université d'Inha en Corée, il s'agit aussi d'un invité dont Pierre Chabal est l'enseignant référent. Pierre Chabal propose que la somme prévue pour sa venue environ 2000 euros soit affectée pour la venue d'un autre chercheur. Le conseil du LexFEIM se prononce à l'unanimité en faveur de cette proposition : Le colloque 2022 de Pierre Chabal bénéficiera donc de 5000 euros du LexFEIM au lieu de 3500 euros. Ce qui implique une dépense globale pour les colloques prévus en 2022 de 15000 euros. Par conséquent, un autre collègue figurant sur la liste adoptée en septembre pourra être invité en 2022 en plus du professeur Miguel-Angel Martin-Lopez (en 2<sup>ème</sup> position dont le référent est Michel Bruno) qui est invité pour la poursuite du projet NUTAFRICA et de notre coopération avec Séville (dépenses prévues de l'ordre de 1400 euros recalculée par rapport à la précédente estimation de 1200 euros). Il s'agit du professeur Alioune Sall de l'Université de Dakar au Sénégal (placé en 4<sup>ème</sup> position sur notre liste de chercheurs invités dont le référent est Michel Bruno). Ce sera l'occasion de poursuivre la coopération avec l'université de Dakar, sachant que cette université participe aussi au projet NUTAFRICA et que le professeur Alioune Sall est maintenant membre de la commission du droit international de l'ONU (dépenses prévues de l'ordre de 1800 euros recalculée par rapport à la première estimation de 1600 euros). Il sera peut-être possible aussi d'inviter le doyen François Deckon de l'Université de Lomé au Togo placé en cinquième position sur notre liste de chercheurs invités dont le collègue référent est Harold Gaba mais sans certitude car ce sera d'une part en fonction des crédits restants disponibles sur les crédits invités sachant que les dépenses prévues sont donc au total de 4700 euros (1500+1400+1800) et d'autre part d'une éventuelle rallonge sur les crédits de fonctionnement restants à utiliser. Il est donc envisageable d'inviter le professeur François Deckon en 2022 sous réserve. Et au cas, ou celui-ci ne pourrait pas venir au Havre, ce serait Mme la professeure Christine Corcos de l'Université de Bâton-rouge en Louisiane aux USA qui serait invitée car placée en sixième position et dont le collègue référent est Pierre Fleury Le Gros.

La répartition de la dotation du laboratoire (budget prévisionnel 2022) est donc de 13500 euros plus 4700 euros soit 18200 euros auxquels il faut ajouter 2000 euros de dépenses estimées pour les quatre soutenances de thèse prévues en 2022 et environ 1000 euros d'engagements de crédits sur 2021 qui seront à acquitter en 2022 sur les crédits de fonctionnement du LexFEIM soit 21200 euros de dépenses sur 22800 de crédits disponibles. Il restera donc autour de 1600 euros comme petit matelas pour parer aux imprévus.

4° Désignation de représentants du LexFEIM au comité éditorial des Presse universitaires de Rouen et du Havre (PURH), au service de la documentation de la BU et d'un correspondant pour la plateforme HAL.

Harold Gaba se propose de représenter le LexFEIM auprès de ces trois entités et Karine Hoyez accepte d'être la suppléante d'Harold Gaba pour les trois fonctions. Les membres du conseil approuvent à l'unanimité les candidatures d'Harold et de Karine pour représenter le LexFEIM au sein de ces différentes instances.

Le conseil du LexFEIM se termine à 17h.